



ID: 016-211603741-20240925-2024_113-DE



SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 25 SEPTEMBRE, à 18H00, le conseil municipal. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation: 18 septembre 2024

MEMBRES PRESENTS:

Francois NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Hassen SFAR, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Clémence BOUDET, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES:

Fadilla DAHMANI, Robert LECOCQ, Frédéric MILLAC, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Christine DALLA VALLE.

POUVOIRS:

Fadilla DAHMANI À François NEBOUT, Robert LECOCO À Isabelle BOURIAU, Frédéric MILLAC À Robert JABOUILLE, Jean Leopold SIWE-NANA À Michel BONNEFOND, Erika BONNEAU À Annie MARAIS, Pascal BUCHEMEYER À Marianne IRIARTE-HUET. Frédéric CROS À Sabrina BURON. Christine DALLA VALLE À Sandra BISBAU.

MEMBRES ABSENTS:

Mallory PEYRONAUD.

Monsieur Hassen SFAR a été nommé secrétaire de séance

N° 2024-113- Délibération - demande de subvention aménagements cyclables projets 2025 au Conseil Départemental

La commune, qui poursuit la mise en œuvre du plan vélo, souhaite demander une subvention au Conseil départemental, dans le cadre de la politique en faveur de déploiement des mobilités douces, pour les aménagements dans les secteurs suivants :

- Poursuite de l'aménagement de l'itinéraire 4 du schéma cyclable intercommunal (la création d'une piste cyclable bidirectionnelle devant le centre Clinical et équipement et sécurisation des aménagements cyclables faisant la liaison entre Soyaux et Garat),
- Réalisation d'une voie partagée rue de l'Isle d'Espagnac,
- Réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle Rue du 19 mars 1962

Les aménagements correspondent aux orientations du schéma d'agglomération et aux parcours prioritaires identifiés. Ils seront réalisés conformément aux prescriptions techniques du Cerema.

Selon le règlement établi par le Conseil départemental, les aménagements seraient subventionnés à hauteur de 30% pour 2025, soit le plan de financement suivant :

TRAVAUX/EQUIPEMENTS	COUT GLOBAL	COUTS CD 16 - 30%	COUTS GA 35%	COUTS Mairie de Soyaux 35%	CALENDRIER
continuité cyclable itinéraire 4 du schéma intercommunal	89 009,32 €				
voie partagée Soyaux vers Isle d'Espagnac	59 134,00				
piste cyclable bi directionnelle rue du 19-03-1962	155 919,20				
Total	304 062,52 €	91 218,76 €	106 421,88 €	106 421,88 €	

Le montant de la subvention demandé au Conseil Départemental est de 91 218,76 €, soit 30% du coût global des aménagements du plan vélo qui seront réalisés en 2025, la dépense sera proposée dans le cadre du BP 2025.

La commune devra s'engager à entretenir ou faire entretenir les aménagements co-financés par le Conseil Départemental.

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2331-4 et L. 2331-6, mentionnant que la commune peut percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions de l'État, de la région et du département, ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu le plan Charente mobilités douces,

Vu la politique cyclable déployée sur le territoire communal,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve :

- de s'engager dans la démarche de charte « Charente 2030 » conformément aux conditions attributives définies par le département

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 09 | Lo | 1024

ID : 016-211603741-20240925-2024_113-DE

- de s'engager à entretenir ou faire entretenir les aménagements co-financés par le Conseil Départemental.
- et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande auprès Conseil Départemental selon les conditions et modalités définies dans le dispositif de subventions dans le cadre du plan « Charente Mobilités Douces » pour la réalisation d'aménagements cyclables présentés ci avant,

Fait et délibéré en mairie, le 25 septembre 2024.

François NEBOUT